

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du Dimanche 22 Mars 2026 à 11h
Salle Polyvalente

Conseil Municipal convoqué le 16 Mars 2026

Présents :

Mmes et Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Anne-Laure GAILLET, Christophe DIENNE, Anthony DOUVRY, Alain DUPUIS, Romain GEORGES, Aurélie PREVOT, Stéphanie DAUCHEZ, Florentine SELLIER, Marie-Pierre DANHIEZ, Dorothée BOUCHEZ, Elodie BERCHON LEROY, Pierre MOUFTIEZ

Absents ayant donné procuration :

Absent(e)s : Mr Jean-Michel PASBECO

Rappel de l'Ordre du Jour :

La séance est présidée par le doyen des membres nouvellement élus jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les élus, en la personne du plus jeune membre.

- Délibérations

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Charte de l'élu local article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales

1. **Désignation du président de séance**

La présidence est assurée par Mr Christian BASSEZ, doyen des membres élus, jusqu'à l'élection du Nouveau Maire.

2. **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Aurélie PREVOT est désignée secrétaire de séance.

3. Délibérations

a) Elections du Maire

Mr Christian BASSEZ rappelle la liste des membres élus et annonce l'ouverture du scrutin pour l'élection du Maire de Sepmeries.

Monsieur Thierry SOSZYNSKY se porte candidat.

Le vote est organisé et le dépouillement est effectué par Mme Karine MANGOT, secrétaire de mairie, et Mr Christian BASSEZ.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de votes nuls ou blancs : 0

Monsieur Thierry SOSZYNSKI est élu Maire de Sepmeries à la majorité.

Monsieur le Maire prend alors la présidence de la séance.

b) Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'Adjoints dépend de la population communale. Pour une commune de 500 à 1000 habitants, le conseil municipal peut compter de un à quatre adjoints.

Il propose de fixer ce nombre à trois, en adéquation avec les besoins de la commune, et souligne l'importance de chaque élu.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

c) Elections des Adjoints

Monsieur le Maire propose une liste d'adjoints composée de :

- Monsieur Christian BASSEZ
- Madame Anne-Laure GAILLET
- Monsieur Alain DUPUIS

Aucune autre liste n'étant présentée, le vote est organisé.

Le dépouillement est assuré par Mme Karine MANGOT, secrétaire de mairie, et Mr le Maire.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de votes nuls ou blancs : 1

Sont élus à la majorité :

1^{er} Adjoint Mr Christian BASSEZ

2^e Adjointe Mme Anne-Laure GAILLET

3^e Adjoint Mr Alain DUPUIS

4. Lecture de la charte de l' élu local

- * L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
- * Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- * L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- * L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
- * Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- * L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- * Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5. Discours de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire remercie le doyen pour avoir assuré la présidence jusqu' à son élection.

Il exprime également sa gratitude envers les 57.5 % d' électeurs ayant participé au scrutin du dimanche 15 Mars 2026.

Il revient sur les actions du premier mandat, notamment : la rénovation de l' église et de la salle des associations, l' amélioration des voiries et de la sécurité routière, la création d' un terrain multisports, ainsi que la réhabilitation et l' extension de la salle polyvalente.

Il présente ensuite les orientations pour les six années à venir :

- **Préserver et valoriser notre patrimoine communal** : finalisation de l' aménagement du centre-bourg, poursuite de la rénovation de l' église, extension du cimetière et création d' un parking.
- **Renforcer l' attractivité de notre commune dans le respect de l' environnement** : accueil de nouvelles familles via un programme de construction, poursuite de

l'amélioration des conditions d'accueil de nos enfants, entretien et modernisation des voiries, lutte contre l'érosion des sols

- **Favoriser le vivre-ensemble et la communication** : pérennisation des actions engagées, encouragement des initiatives, maintien d'une communication accessible à tous, participation citoyenne et représentation active de la commune au sein du territoire.

Monsieur le Maire remercie les élus et adjoints pour leur engagement, ainsi que les agents communaux pour leur travail au quotidien.

Il poursuit en encourageant les conseillers à faire vivre et enrichir les valeurs de la commune.

Enfin, il annonce qu'un moment de recueillement et d'hommage aura lieu devant le monument aux morts, avec dépôt d'une gerbe de fleurs, et invite l'ensemble des personnes présentes à s'y associer.

S'en suivra un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Fin de la séance : 11h39.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. le Maire', written in a cursive style.